

# Les Amis des Monastères

N° 149 - JANVIER 2007 - TRIMESTRIEL - 4 €



Les Clarisses de Cormontreuil

# La Fondation des Monastères

*reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)*



## SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

## SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

## SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : [fondationdesmonasteres@wanadoo.fr](mailto:fondationdesmonasteres@wanadoo.fr)  
[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)

CCP 3 041 212 F LA SOURCE

# Les Amis des Monastères

revue trimestrielle

© *copyright* :

*Photo :*

*Clarisses de Cormontreuil*

*Vitrail Louis Christolhomme*

## Les Amis des Monastères

ISSN: 1250-5188

Dépôt légal :

N° 07-266 – janvier 2007

Commission paritaire :

N° 1007 G 82214 du

10 octobre 2002

Directeur de la publication :

Mère Myriam Fontaine

Rédacteur en Chef :

Père Achille Mestre

Rédaction :

Tél. : ..... 01 45 31 02 02

Fax : ..... 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : ..... 04 76 50 26 03

Numéris : ..... 04 76 50 87 52

Fax : ..... 04 76 50 17 17

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

N° 149 – janvier 2007

### Les Clarisses de Cormontreuil

Editorial

*par Sœur Marie-Cécile, Abbesse de Cormontreuil* ..... 5

Les Clarisses de Reims :

Un unique manuscrit pour relire leur histoire

*par Pierre Moracchini, historien,*

*attaché à la Bibliothèque franciscaine des Capucins de Paris* ..... 7

Transfert du monastère dans la grâce franciscaine

*par Sœur Elisabeth de Cormontreuil* ..... 10

L'accueil dans la liturgie

*par un groupe de sœurs de Cormontreuil* ..... 15

Accueillir dans l'esprit de François et Claire d'Assise

*par un groupe de sœurs de Cormontreuil* ..... 19

Chronique juridique

- *A propos du rapport de la Commission de réflexion  
juridique sur les relations des cultes  
avec les Pouvoirs Publics par P. Achille Mestre* ..... 22

- *Actualité de la TVA à 5,5%* ..... 24

- *Questions-réponses* ..... 27

- *Actualité de la TVA à 5,5%* ..... 24

- *Questions-réponses* ..... 27

Vie de la Fondation

- *Le Conseil d'Administration à Cormontreuil* ..... 30

- *La journée de formation au Centre Sèvres :*

*« les supports juridiques des activités lucratives des monastères »* ..... 32

- *Publications* ..... 33

Recensions ..... 34

Annonces ..... 39

Abonnez-vous ..... 41

# EDITORIAL

---

En nous faisant l'amitié de leur visite, le 14 octobre 2006, les membres du conseil d'administration de la Fondation des Monastères ne venaient certainement pas admirer un lieu historique ou artistique : si les clarisses ont lié leur histoire à celle de la ville de Reims depuis 1220, notre arrivée ici, elle, ne remonte qu'à novembre 2000, date où nous avons traversé Reims pour passer de Tinquieux à Cormontreuil. Un monastère neuf, aujourd'hui, cela avait-il un sens ? Y a-t-il place encore pour notre forme de vie dans une société performante et pressée ? Il me semble que oui parce que le bonheur de vivre de sainte Claire est si communicatif qu'il a traversé les siècles, de soeurs en soeurs : « Va, confiante, allègre, joyeuse sur le chemin du bonheur »(\*). Claire a trouvé ce trésor qu'est le Christ, le Christ pauvre, le Christ serviteur, le Christ de la kénose, « devenu pour nous sauver le dernier des humains »(\*). Claire est une passionnée, elle répond de manière absolue à Celui qu'elle aime, en se faisant pauvre et servante pour mieux lui ressembler. Et cela la rassasie de joie : « C'est au Christ pauvre que, soeur pauvre, tu dois

rester attachée... regarde-le, médite-le, contemple-le, et n'aie d'autre désir que de l'imiter! » (\*). Jésus est toute sa richesse, le suivre fait toute sa joie, tourner sans cesse vers lui le regard intérieur comble son cœur de femme ardente. Cette passion lui fait traverser les épreuves, la rude pauvreté, la maladie, la dépendance, le mépris et la critique, la contradiction, toutes les difficultés de la vie. Elle ne s'attache qu'à Jésus, tellement comblée qu'elle peut aimer largement à son tour : ses sœurs, bien sûr, qu'elle entraîne avec élan dans cette grande aventure de l'Évangile pris à la lettre ; les habitants de la région d'Assise, malades, éprouvés, pauvres, qui trouvent réconfort et compassion auprès d'elle ; et même ces lointains Sarrasins qu'elle aurait voulu rejoindre pour leur annoncer la bonne nouvelle du Christ Sauveur ; sous l'action de l'Esprit, l'amour déployé se propage à l'infini : « Je te considère comme une auxiliaresse de Dieu même, comme le soutien et le réconfort des membres abattus de son Corps »(\*).

Peut-on désirer mieux qu'une vie pleine d'amour ? N'est-ce pas

---

\* Extraits des lettres de sainte Claire

ce que cherche avidement tout être humain en tout temps ? Notre aînée, soeur Marie du Saint Sauveur, disait récemment, quelques jours avant ses 100 ans : « j'essaie chaque jour d'aimer plus ...non, d'aimer mieux ! » A quoi faisait écho notre benjamine, soeur Claire-Blandine, 25 ans, en recevant l'habit de clarisse : « je demande à la communauté et à chacune de m'aider à grandir dans l'amour du Christ et du prochain quel qu'il soit ». Etre ensemble un petit lieu modeste, occupées à poser longuement un regard d'amour sur le Christ pauvre, et à

entrer à notre tour dans le regard d'amour du Christ sur le monde, c'est pour nous une nécessité vitale et une joie profonde, la joie caractéristique des pauvres de cœur comblées au centuple par le Père des Miséricordes : « Ne permets à aucune amertume, à aucun nuage de venir assombrir ta joie »(\*). Cette joie n'a jamais quitté Claire ; entourée de ses sœurs, au moment de sa mort le cri qui jaillit de son cœur reste aujourd'hui encore notre plus belle action de grâce : « Sois béni, Seigneur, de m'avoir créée. »

*Sœur Marie-Cécile  
Abbesse de Cormontreuil*

---

\* Extraits des lettres de sainte Claire

# LES CLARISSSES DE REIMS

---

## UN UNIQUE MANUSCRIT POUR RELIRE LEUR HISTOIRE

« 1220 : Reims, première fondation des clarisses en France, selon la tradition ». En général, les historiens ne s'aventurent guère au-delà. Ainsi, les publications scientifiques qui ont marqué le huitième centenaire de la naissance de sainte Claire, comme le Colloque *Sainte Claire d'Assise et sa postérité* (Unesco, 1994), ont quasiment passé sous silence l'histoire de ce monastère. Comment expliquer un tel mutisme de la part de la communauté historienne ? Faut-il renoncer à écrire l'histoire du monastère de Reims ? Tentons de répondre brièvement à ces deux questions.

En 1645, le Chapitre général des Frères mineurs réuni à Tolède décide de relancer les études historiques concernant les différentes provinces de l'Ordre. Il est demandé à tous les ministres provinciaux de faire réaliser des mémoires sur les différents couvents et monastères de leur province. Dans le même temps, les historiographes du roi de France procèdent à une vaste enquête dans le royaume afin de constituer

la Gallia Christiana. C'est pourquoi, dans les années 1650-1660, on voit fleurir des mémoires historiques, plus ou moins fournis, imprimés ou manuscrits, concernant notamment les communautés féminines. Les clarisses de Reims n'échappent pas à ces investigations : en 1651, sœur Anne Clément, maîtresse des novices et secrétaire du couvent, écrit « *un petit mémoire des noms des abbesses qui avaient été en notre monastère depuis le temps de notre établissement jusques à présent* ». Ce récit, poursuivi par d'autres mains jusqu'en 1663, est parvenu jusqu'à nous sous la forme d'un petit volume manuscrit, conservé dans les archives de l'actuel monastère de Cormontreuil. En voici le titre : « *Remarques de l'établissement du monastère de Sainte Claire de Reims, tirées des Tombes et monuments des sépultures qui sont dans l'église, le cloître et le chapitre, comme aussi des vieux registres en parchemin qui sont dans ses archives* ».

C'est grâce à cette source que nous connaissons la belle histoire

de la fondation du monastère : l'archevêque de Reims, Albéric, de retour du concile de Latran (1215), visite Saint-Damien et demande à sainte Claire d'envoyer de ses filles en France. En 1219, une certaine sœur Marie de Braye quitte Assise et est reçue l'année suivante à Reims par le successeur d'Albéric, Guillaume de Joinville. Celui-ci lui accorde la permission de bâtir un monastère dans sa ville et fournit même le lieu d'implantation, un petit cimetière sur la paroisse Saint-Denis. La fondation fait souche rapidement tout en maintenant des liens étroits avec sainte Claire : « Sœur Marie de Braye voyant que Dieu bénissait de jour à autre son petit travail, et que le nombre de filles augmentait, en voulut donner avis à sa Bienheureuse Mère sainte Claire qu'elle chérissait aussi bien absente que présente, l'honorant comme son abbesse et supérieure, lui en écrivant avec une très humble supplication de les vouloir toutes accepter pour ses filles, qui toutes la saluaient et se prosternaient à ses pieds, lui protestant obéissance et soumission, comme à leur chère mère abbesse et supérieure, en la personne de sœur Marie de Braye sa vicaire, qui tenait son lieu en leur petit monastère de Reims ». Et ce n'est qu'après la mort de Marie de Braye (1230) que, sur les conseils de sainte Claire et du

ministre général de l'Ordre, est élue la première abbesse « des pauvres sœurs de Saint-Damien de Reims ». Le 20 novembre 1237, l'archevêque de Reims consacre la petite église du monastère et la dédie à sainte Elisabeth, laquelle vient d'être canonisée (1235).

Avouons-le : l'historien est bien embarrassé à la lecture de ce récit des origines. Hormis quelques points délicats (l'origine de Marie de Braye), ce texte ne manque pas de vraisemblance ; mais ce qui pose problème, c'est l'absence d'autres sources permettant de recouper les informations fournies par sœur Anne Clément. S'agissant de très anciens monastères (sainte Engracia de Pampelune), des Bulles pontificales permettent souvent d'encadrer avec précision une date de fondation. Ce n'est malheureusement pas le cas pour Reims. De même, une célèbre lettre du cardinal Raynald, datée de 1228 et adressée aux clarisses, désigne nommément vingt-quatre monastères, mais pas celui de Reims. Cependant ces difficultés ne signifient pas pour autant que notre récit soit une pure fiction.

A lui seul, le manuscrit ne permet pas de se prononcer de manière catégorique sur l'antiquité du monastère. Mais sur bien d'autres points, il fournit une information précieuse et fiable. Un

exemple : en 1400, le dortoir prend feu, en pleine nuit. Une sœur trouve la mort et l'église est entièrement détruite. Il faut donc reconstruire. Et, précise notre manuscrit, l'abbesse « fit transporter toutes les tombes de la première Eglise en cette seconde *qui fut changée de place*, dans le chœur des religieuses ». Or les archéologues qui ont procédé à des fouilles à l'emplacement du monastère (aujourd'hui le Conservatoire National de Musique et de Danse), et qui n'ont pas eu connaissance du texte de sœur Anne Clément, aboutissent exactement à la même conclusion : n'ayant retrouvé aucune trace de l'incendie dans la surface fouillée, ils estiment que l'établissement originel s'étendait probablement plus au nord, voire à un autre emplacement. C'est une intéressante confirmation de la fiabilité de notre source.

L'histoire du monastère de Reims peut donc légitimement être étudiée à partir de cet unique manuscrit. Dans bien des domaines, il peut répondre à nos questions : la vie matérielle du monastère, l'état des bâtiments, les relations avec les Cordeliers de la province de France, les liens avec d'autres communautés de clarisses, mais aussi la vie de prière et l'évolution des spiritualités. Mieux

encore, ce document, qui à première vue se présente comme une galerie d'abbesses, donne à apercevoir d'autres visages de moniales, dont certains sont très attachants : voici, par exemple, sœur Isabelle Lesgotte, atteinte de la lèpre dans les années 1420-1430. Afin d'éviter la contagion, on décide de l'éloigner de la communauté. La veille de son départ, elle demande une faveur à l'abbesse : « Que pour la dernière nuit qu'elle avoit encore à demeurer avec ses bonnes sœurs, elle lui permit d'être jusques à matines en oraison devant le Saint-Sacrement, et qu'on lui descendit la sainte Face de Notre Seigneur – une icône vénérée au monastère. Après, cette pauvre affligée s'adressa à Notre Seigneur avec une tendresse extraordinaire, lui montrant la misère où elle était réduite, le conjurant par la vertu de sa Face sacrée de lui ôter cette maladie ». S'apercevant alors qu'elle est guérie, la sœur court vers sa supérieure en pleine nuit, laquelle, passé le premier moment de surprise, réveille toute la communauté et fait entonner un Te Deum. Puissent les actuelles sœurs de Cormontreuil entrer en dialogue, par delà les siècles, avec ces filles de sainte Claire qui les ont précédées.

*Pierre Moracchini, historien  
Attaché à la Bibliothèque franciscaine  
des Capucins, Paris.*



# TRANSFERT DU MONASTERE DANS LA GRACE FRANCISCAINNE

---



Nous avons longuement expliqué les motifs de notre transfert dans le n° 121 de l'année 2000 des *Amis des Monastères*. Comment résumer ce qui s'est passé ensuite, une telle avalanche de prévenances de la part de Dieu, qui semble avoir été le grand maître d'œuvre de tout !

Côté financement du projet, nous avons découvert que des amis désiraient nous soutenir jusqu'au Liban, en Amérique du Nord, des amis de tous âges, tous lieux et toutes confessions, puisque la communauté de l'Eglise réformée de Reims elle-même participa officiellement à ces gestes de soutien au cours d'une prière partagée. Les vétérans de la famille franciscaine se mobilisèrent d'une façon émouvante (beaucoup sont partis chez le Seigneur depuis), les prêtres du diocèse, qui au départ redoutaient

beaucoup des remous dans la pastorale, les religieux, mais aussi nombre de personnes inconnues des quatre coins de France et de Belgique : notre fichier passa de 3000 à 7000 correspondants. Une lettre des " *amis aux amis* " informait régulièrement de l'avancée du projet. Les travaux ralentirent avec le temps des vacances en 2000. Chaque jour, depuis le mois d'avril, des équipes de sœurs (accompagnées de bénévoles pendant les temps de chantier organisés mais aussi en dehors) allaient sur place peindre les pièces achevées.

En octobre, la bénédiction du monastère vit affluer environ 600 personnes. Nous décidâmes de déménager début novembre avant les grands froids qui risquaient de compliquer les transports et ne favoriseraient pas la replantation des arbres. Nous avons soigneusement planifié le déménagement sur un certain laps de temps afin de ménager nos forces pour aller jusqu'au bout, car nous voulions tout faire avec les amis qui s'offriraient pour aider. Mais voilà que la bourrasque de l'intervention du Seigneur se déploya de façon imprévisible réalisant en 8 jours la totalité

du déménagement, ateliers compris (et ils sont multiples). Les cartons de toutes dimensions ont virevolté en tout sens, remplis par des mains expertes, transportés par des bras solides, entassés dans des voitures particulières ou des estafettes (il y en avait 3) qui firent la navette Tinquex – Cormontreuil sans arrêt de 7 heures du matin à 7 heures du soir, autrement dit du lever au coucher du soleil. Mais qui étaient ces bénévoles surgissant pour quelques heures, enthousiastes, efficaces, tout sourire et pleins d'humour ? Un certain nombre avaient déjà donné pas mal de leurs jours fériés ou de congé, ou de leur épreuve du chômage, ainsi que leurs forces et leurs compétences à Cormontreuil pour les peintures, les plinthes, les portes à vernir, le nettoyage des alentours de la maison, le lavage des sols, etc. En cette semaine de la Toussaint, ils tenaient encore à donner un coup de main en acheminant meubles et matériel vers le nouveau monastère, le tout soigneusement étiqueté et codé pour atterrir à l'emplacement voulu, dans l'endroit prévu. Il y avait des familles de sœurs, affairées côté cuisine ou draperie ; tout un régiment de dames très intéressées côté bibliothèque ; des messieurs, marteaux, tenailles, scies et visseuses en mains, un peu partout pour démonter étagères, armoires ; des enfants (scouts, aumôneries...)

ravis de participer au branle-bas ; un pèlerin de Compostelle de passage qui participa 2 ou 3 jours en courant puis partit s'affaler dans une chambre des bénédictines de Saint-Thierry, pour dormir une journée entière afin de récupérer. Se côtoyaient en une heureuse fraternité un adolescent du quart-monde tout fier de se trouver en Mercedes à côté du chauffeur, et l'ancienne principale du collège d'en face.

Dieu avait-il envoyé une troupe céleste ? On aurait cru. C'était comme un miracle. Seule la fatigue du soir nous rappelait à tous que nous étions bien sur terre parmi les humains ! Les sœurs en faction à Cormontreuil pour réceptionner les arrivages étaient sidérées du défilé continu. Cela allait si vite qu'une paire de jours après le coup d'envoi, arrivant au réfectoire pour manger, nous constatâmes que tables et chaises étaient déjà parties. Chacune s'enquit d'un siège et un buffet fut dressé sur une table ayant échappée à la razzia. A la cuisine, les casseroles allaient se raréfiant. Il fallait improviser en conséquence un menu camping. A la reliure, le groupe de fraternité franciscaine avait eu vite fait de regrouper dans de grands cartons ce qui apparaissait pourtant a priori comme un défi à l'emballage. Il en fut de même aux icônes, à la poterie (attention fragile !), au cannage, aux bougies, à la couture, au



secrétariat, et surtout à la cuisson et aux emballages des hosties. Meubles, tables, machines s'envolèrent à leur tour. De jeunes beurs, voisins amis de la communauté, vinrent aussi heureux d'être acteurs dans cette aventure unique. L'un d'eux, Messaoud, adulte à présent, vient encore à Cormontreuil nous rencontrer ou jardiner à l'hôtellerie pour rendre service. Certaines personnes ont, par la suite, relu ce que leur avait apporté cette participation au transfert avec la communauté. « Vous m'avez dit merci, du coup j'ai cherché un

travail », « j'ai repris courage pour affronter mes propres épreuves ».

Le plus impossible semblait la menuiserie, avec les réserves de planches, les placards aux milliers de clous, les marteaux, scies, tenailles, de toutes dimensions et les machines coupantes, dangereuses, menaçantes. Balayées par un rush humain de bras musclés, elles gagnèrent Cormontreuil sans problème, tout comme les congélateurs, réfrigérateurs et autres instruments culinaires. Un énorme meuble de chêne de sacristie glissa au risque de tomber en morceaux

jusqu'à l'emplacement voulu, porté par quatre à six hommes...

Restait l'infirmierie : elle ne pouvait bouger qu'en respectant le rythme des cinq sœurs aînées, qui devaient en quelque sorte passer d'un lieu à l'autre sans presque s'en rendre compte. Une amie du monastère veillait sur elles, mais elles ne semblaient pas outre-mesure impressionnées par cet immense charivari déferlant dans le cloître et sous leurs fenêtres. Quand enfin le moment fut venu de les emmener avec mille précautions dans leurs nouveaux locaux, la doyenne aujourd'hui centenaire descendant de la voiture à l'arrivée s'exclama de sa grosse voix de basse : « Commençons ! » ce que disait Saint François à la fin de sa vie. Cette attitude de foi d'un cœur dépouillé de tout après une longue vie à la suite du Christ pauvre nous galvanisa pour entreprendre les semaines qui suivirent l'ouverture des cartons et les premiers rangements. Nous entrâmes dans un temps de patience. Nous avions accéléré l'arrivée pour obliger les entreprises à terminer le travail. La chapelle n'avait pas de revêtement et le fond n'était pas doublé. Les revêtements de sol n'étaient pas achevés partout, certaines ventilations montées à l'envers. Notre sœur menuisière entreprit de nous procurer les étagères et armoires manquant et doucement, en quelques mois, les objets

prirent leur place au bon endroit ce qui permit de les retrouver plus vite au moment voulu. Les sœurs jardinières emportèrent de Tinquieux les arbustes déracinables et le reste du jardin fut largement couvert d'arbres, plantes, fleurs, offerts par des amis passionnés de plantations et soucieux de nous fournir ce qu'ils pouvaient. Comment ne pas remercier le Seigneur pour l'entreprise de gros œuvre qui prêta personnel, pelleuse et remorque pour nous aider à récupérer les arbres de Tinquieux ? L'ancien champ de betteraves s'habilla peu à peu de verdure en promesse, même si les mauvaises herbes opiniâtres ne cédèrent pas facilement la place : six ans après la lutte se poursuit ! Un arbre de la paix fut planté à l'entrée. A Tinquieux une brocante au succès étonnant fut programmée pour liquider ce qui ne serait pas emporté. Dès l'ouverture des portes, les professionnels franchirent en courant l'allée y menant. Bien sûr ils furent déçus : les pauvres clarisses n'avaient pas de " trésor " à vendre ! Mais d'autres personnes y trouvèrent de quoi emporter un petit souvenir, coloré bien sûr de toute l'amitié qui nous relie à ces personnes, de toute la prière qui nous unit.

Et les sœurs ? Nous habitons un nouveau monastère, béni ; nous voulions y vivre pleinement notre vie de clarisses à la suite de saint

François et de sainte Claire d'Assise : les lieux nouveaux devaient féconder une manière de vivre renouvelée. Les Chapitres se firent plus longs afin de prendre le temps de se redire comment favoriser le silence, le travail, les relations fraternelles en s'organisant " autrement ". Les lieux nouveaux engendraient des situations nouvelles : les réponses ne pouvaient s'improviser. Un nouveau coutumier s'élabore, soucieux d'expliquer les choix faits, le sens de tel ou tel " rite " communautaire afin que les jeunes que le Seigneur envoie

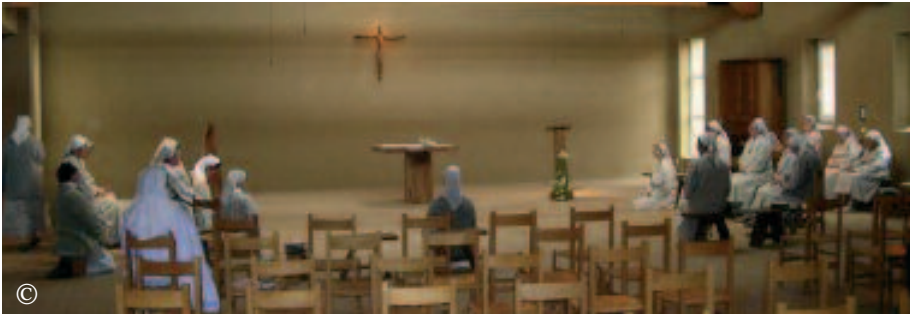
découvrent avec émerveillement et bonheur que le transfert fut d'abord un déplacement pour une vie clarifiée aujourd'hui, bonne nouvelle pour la ville de Reims, le diocèse, mais aussi tous ceux qui d'une manière ou d'une autre sont en lien avec nous et reçoivent de la spiritualité franciscaine dans une vie de contemplation la force de continuer la route dans leur quotidien. Loué sois-tu, mon Seigneur, qui prends soin de nous, à travers tant de frères !

*Sœur Elisabeth  
de Cormontreuil*



# L'ACCUEIL DANS LA LITURGIE

---



Une étape importante par rapport au transfert de la communauté fut la réflexion concernant la construction de la chapelle : quelle taille (hauteur, largeur, longueur), quel style, quel chauffage, quel revêtement, quel mobilier, pour quelle liturgie ?

Notre désir d'une grande simplicité "clarisse" opérant déjà un premier discernement sur le choix des matériaux et du "mobilier". Même si la sensibilité aux oeuvres d'art religieuses est aiguisée chez certaines, toute la communauté ratifia l'option de la simplicité (entendue au sens le plus radical : pas de dépense supplémentaire). Nous voulions, comme filles de saint François, célébrer, prier, dans un lieu dédié au Seigneur pauvre de la crèche et de la croix. Voilà pour le sentiment qui devrait se dégager en entrant dans la chapelle pour nous, mais aussi pour ceux qui se joindraient à nos

célébrations et à notre prière silencieuse. Les belles dalles imitation pierre, séduisantes par leur rusticité, mais tout de même bien onéreuses, laissèrent la place à un revêtement "naturel" de seasal (roseau des mers).

A Tinquex nous avons souffert d'une chapelle tout en longueur. Nous décidâmes de nous donner de la largeur, propice aux déplacements, à la convivialité, à l'inventivité, quant à la disposition de l'assemblée selon le type de célébration. Ainsi le Jeudi saint, à la Vigile pascale, l'espace se prête aisément à "passer" du lieu de la Parole et du lavement des pieds, ou de la bénédiction de l'eau, au lieu de la prière eucharistique et de la communion au Ressuscité. Il fut décidé que l'autel ne serait pas fixe. Le Vendredi saint, une grande croix occupe seule l'espace où nous chantons l'office.



Cette largeur facilite l'évolution des gestuelles. En effet, un groupe de sœurs, à l'occasion des solennités, des fêtes ou pour souligner telle ou telle partie de l'office (psaume, répons, Magnificat...), se lèvent et, à partir de gestes, attitudes, mouvements, déplacements, s'efforcent d'apporter au texte une densité plus profonde d'accueil et d'intériorisation par la participation du corps. Les réactions sont plutôt positives : cela consonne avec François d'Assise dansant et chantant devant son Dieu comme David devant l'Arche. Les enfants, de leur place, s'associent assez spontanément à l'expression gestuelle.

La couleur terre du mur (celle des alouettes, des bures !) met en valeur la croix de saint Damien qui est posée aux fêtes franciscaines au fond derrière l'autel de bois, simple tronc coupé, rappelant le supplice enduré par Jésus et devenu arbre de Vie par la puissance de Dieu. La Croix, icône byzantine, est une véritable catéchèse pour qui la regarde : la douceur qui émane de Jésus ne peut que susciter la certitude d'être accueilli personnellement par un Dieu bon et aimant, compatissant pour les pécheurs. En temps ordinaire un Christ en bois de châtaignier, sculpté par Michel Smolders, sculpteur belge, confère au mur du fond la douceur de sa présence. Ni souffrant ni triomphant,

il est comme l'Agneau qui accueille les pécheurs par ses deux bras miséricordieusement ouverts à tout homme. En Carême un grand batik réalisé par nos sœurs d'Abidjan, glissé sous le Christ, souligne d'une teinte feuille morte que nous ne sommes que poussière. Pendant le temps pascal un batik éclatant de lumière communique l'espérance de la Résurrection et de la Vie de Dieu. La statue de la Vierge Marie, la porte du tabernacle sont de bois ciselé sans recherche excessive répondant aux poutres en lamellé-collé. Les bancs de bois, anciennes stalles à l'allure de trapèze, sont disposés en demi-cercle. Tout cela est dense comme un hommage à la création sortie des mains de Dieu.

De Tinquex nous avons rapporté un vitrail très lumineux, grappe de raisin déjà rayonnante de gloire au soleil levant, qui se trouve dans le "coin oratoire" où est le tabernacle. Ce vitrail invite à la joie mais il n'est pas central. Il ne prend pas la place du Seigneur. Il préserve un silence de sérénité entretenu par les différentes ouvertures où se glisse la lumière du jour qui sans bruit balaie les murs, le sol... Les bouquets se détachent en petites touches colorées sur le bois. Les personnes qui entrent sont comme immergées dans cet espace de silence dédié à Dieu.

En revanche aux Offices, il nous semble important de permettre aux fidèles de s'associer aux chants, à la psalmodie, aux intentions spontanées et, lors de la messe dominicale, à la procession d'offrandes, aux lectures, à la musique. Une sœur de l'équipe liturgique rencontre le groupe avant, afin de sentir jusqu'où et comment il désire s'impliquer. Certains vont jusqu'à une expression gestuée (type Marcel Jousse). La chapelle ne comporte aucune marche ; elle est donc parfaitement accessible aux personnes handicapées. Une feuille est préparée avec les chants de la messe et un dessin est réalisé par une sœur sur cette feuille qui aide à saisir la pointe de l'Évangile. La chapelle est toujours ouverte. Le mercredi, entre novembre et juin où les groupes d'enfants du catéchisme viennent nous rencontrer ; une sœur les accueille à l'entrée de la chapelle afin d'expliquer en quelques phrases ce qu'est l'Office et les aider à prier avec nous.

En début d'article, nous avons posé la question : pour quelle liturgie ? Nous prenons du temps en communauté pour préparer la liturgie. Chaque solennité est préparée par deux sœurs volontaires en lien avec l'équipe responsable. Les deux sœurs s'efforcent de personnaliser à partir de symboles. Par exemple, en Carême, chaque dimanche voyait éclore devant le pupitre une véritable évocation très

dépouillée du thème dominical : désert de pierre et de ronces, montagne de la Transfiguration (icône et bougie), serpent d'airain (plante ayant cette apparence) et fleurs vivantes au sol, etc. Le Jeudi saint, cruche d'eau, vasque et linge sont près du pupitre et au centre grosse miche de pain et cruche de vin. Ces symboles aident la communauté et les hôtes à entrer dans l'esprit de la liturgie.

Egalement l'appel aux instruments, les flûtiaux de Noël, pendant toute l'octave encadrent les Offices de petits airs joyeux, comme si les anges soudain répétaient à l'envi « Je vous annonce une grande joie, un Sauveur vous est né... » Après la messe du dimanche la cithare favorise le recueillement de l'action de grâce. Les jours de fête, traversière et guitare accompagnent la procession des fidèles à la communion au Corps et au Sang du Christ. Tel ou tel groupe participe avec bonheur à cette expression de la joie de recevoir le Seigneur. Les chants sont sélectionnés dans le répertoire Trirem et Voix nouvelles en général ; aussi textes et musiques sont de qualité, par choix de nourrir la prière et d'ouvrir un espace de beauté. Le psaume 109 des Vêpres du dimanche a reçu un traitement spécial afin d'aider à le pénétrer en profondeur : un refrain à chaque strophe permet de saisir comment il s'accomplit en Christ. Chaque



jour à Vêpres, après la proclamation des intercessions, un long temps est laissé pour les prières spontanées : des noms, des situations, des pays, sont évoqués. Les groupes s'y associent volontiers et nous pouvons ainsi élargir nos demandes au Père. Le soir, à Complies, voici le moment de nous remettre entre les mains de Dieu. L'attitude des jeunes sœurs assises sur leurs talons redit la confiance. Les hôtes qui le peuvent adoptent spontanément la même attitude.

Une certaine beauté émane de ce dépouillement, de la place donnée aux éléments naturels et aux personnes. Peut-être comme le sentiment de préluder à ce qui restera dans la liturgie de l'éternité, à savoir la charité, la sainte simplicité, l'humilité et la joie que le Christ prodigue en abondance aux pauvres selon la première béatitude.

*Un groupe de sœurs de Cormontreuil*



# ACCUEILLIR DANS L'ESPRIT DE FRANÇOIS ET CLAIRE D'ASSISE

---



Des hommes, des femmes, des jeunes, habitant Reims ou les environs sont tombés amoureux de François et Claire d'Assise... la lecture de "Sagesse d'un pauvre" d'Eloi Leclerc, une venue en groupe au monastère, un pèlerinage à Rome avec détours par Assise, un article dans une revue... un jour, un déclic : François d'Assise fait signe, et tôt ou tard il mène à Sainte Claire.

Des hommes, des femmes, des jeunes ont envie de se mettre à l'écoute de cette spiritualité, de ces saints aux choix si vigoureux, si prophétiques. Finalement, leur expérience spirituelle, inscrite dans les grandes mutations sociologiques et économiques du Moyen Age semble proche, instructive, capable de montrer un chemin de vie à la suite du Christ

pauvre, dans une société qui cherche comment respirer au souffle de l'Esprit malgré l'étranglement où conduisent les lois de la rentabilité et de la consommation.

Parfois le bouche à oreille fonctionnant, ils ont appris qu'une "Frat" existait, sont venus voir et ont pris goût à la fraternité, aux questions partagées, à l'attention à chacun, à cet accueil sans réserve et plein de bienveillance, respectueux de l'étape vécue. Ainsi trois groupes (dont un de jeunes) ont démarré voilà une dizaine d'années. Quelle joie quand trois jeunes prêtres du diocèse ont décidé à leur tour de se réunir une journée par mois au monastère, pour être soutenus par la spiritualité franciscaine ! Une sœur les rejoint pour une paire d'heures et ils président l'eucharistie. Dernier né de ces groupes : la "Fratimôme", enfants de familles gravitant autour du monastère, qui viennent un après-midi, trois ou quatre fois par an, pour devenir amis de François et Claire, en partageant des jeux inspirés de

thèmes franciscains (exemple : la création en plantant des graines de fleurs). La communauté s'associe à ces groupes pour les soutenir discrètement de sa prière fraternelle, de sa présence, de son amitié et une sœur participe justement à leurs échanges. Ils sont les premiers invités aux cérémonies, les premiers prévenus des événements importants. La communauté leur ouvre certaines sessions de formation et, inversement, ils invitent des sœurs quand des intervenants viennent pour eux à l'hôtellerie. Nous nous donnons aussi, laïcs franciscains et communauté clarisses, de marquer ensemble certaines solennités (celles de St François, de Noël) avec une fois par an une soirée festive teintée aux couleurs franciscaines et à laquelle nous invitons largement. Il y a également, chaque mois, la prière pour la paix animée par un groupe d'Eglise différent. La fraternité laïque (Tiers Ordre) est vivante en France et très développée sur certains continents. Les laïcs disposent donc d'outils bien élaborés, de revues notamment, pour faciliter leur questionnement à partir des valeurs franciscaines : création, place de l'exclu, paix, rapport à l'argent, inter religieux, simplicité dans les relations et

la recherche de Dieu, louange, joie parfaite, etc. Les groupes s'inspirent des orientations données et certains vont jusqu'à un engagement, une promesse officielle faite pour toujours en Eglise au responsable laïc régional au cours d'une célébration, selon la forme de vie des fraternités laïques approuvée par Paul VI en 1978.

Ce climat "famille franciscaine" retentit aussi à l'hôtellerie du monastère\* auprès de ceux qui viennent chercher, pour les soutenir dans leur épreuve et leur vie chrétienne, un écho de l'Evangile annoncé aux « tout-petits ». Ainsi les groupes Foi et Lumière, l'Arche, le Sappel, CNDA, Mère de Miséricorde, ainsi telle ou telle personne en précarité, au chômage, ancien alcoolique, parfois à la rue, travaillant en CAT. Notre accueil va bien au-delà du toit et du couvert, simplifié d'ailleurs pour rester accessible à toutes les bourses. Nous nous efforçons d'accueillir dans l'esprit de François (fraternité universelle) et de Claire (compassion, écoute, soutien). Une sœur se rend toujours disponible pour répondre aux questions, une autre pour partager un temps d'activité manuelle (jardin, tri d'hosties, ménage, épiluchage)

---

(\*) Capacité : 22 chambres et 3 salles de réunion

qui fait tomber les à-priori et ouvre l'espace au dialogue spontané. Parfois c'est une partie de la communauté qui va vivre avec eux une rencontre, un goûter, une expression "artistique" car les concepts ne sont pas toujours leur fort, mais ils peuvent exprimer des réalités très profondes à partir d'autres langages (dessins, mîmes, symboles). Ce que nous recevons d'eux nous simplifie, nous invite à quitter masque et personnage, et les autres groupes

d'Eglise qui viennent aussi (confirmands, religieux, paroisses, aumôneries, SDV, etc.) bénéficient à leur tour de ce climat de vérité, de simplicité, où chacun peut se laisser rencontrer par un Dieu pauvre, le Très-Bas.

*Un groupe de sœurs de Cormontreuil*

Monastère des Clarisses  
2 rue Pierre Bérégovoy  
51350 Cormontreuil  
Tél. : 03 26 86 95 12  
Fax 03 26 86 95 15  
e-mail : clarissecormontreuil@free.fr

# CHRONIQUE JURIDIQUE

---

## I - A propos du rapport de la Commission de réflexion juridique sur les relations des cultes avec les Pouvoirs Publics

En octobre 2005, l'année du centenaire de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, le Ministre de l'Intérieur demandait au professeur Jean-Pierre Machelon de conduire une réflexion sur les relations entre les communes et les cultes. On le sait, les Eglises protestantes demandent une réforme de la loi de 1905, afin notamment d'élargir le champ des associations culturelles au culturel ou au social. L'Islam, de son côté, désire des facilitations pour la construction de nouvelles mosquées. L'Eglise catholique souhaite généralement le statu quo qui, il est vrai, a été aménagé diplomatiquement par le *modus vivendi* des années 1921-1924<sup>1</sup> entre la France et le Saint Siège.

Pour répondre à sa mission M. Machelon s'est entouré d'une quinzaine de spécialistes, tous juristes ou de disciplines voisines, émanant principalement de l'Université, de la magistrature ou du

Barreau. La Commission a travaillé en auditionnant de nombreuses personnalités, notamment le cardinal Ricard et M<sup>gr</sup> Vingt-Trois pour l'Eglise catholique. Elle a publié, le 20 septembre 2006, un rapport d'une petite centaine de pages, technique et précis, parfaitement documenté, mais quand même réservé à des spécialistes. Que pouvons-nous en retenir pour les communautés religieuses ?

D'abord, il en ressort une confirmation qui est pour nous une évidence, mais que nous trouvons parfois du mal à faire passer auprès de l'administration : en droit français, les congrégations religieuses ne relèvent nullement du régime des cultes de la loi de 1905, mais exclusivement du titre III de la loi de 1901 sur les associations<sup>2</sup>. Dans ce rapport, sauf erreur de ma part, pas une ligne, pas un mot sur les congrégations en tant que telles. Rien

---

<sup>1</sup> Il règle notamment les délicates questions de la nomination des évêques et des associations diocésaines.

<sup>2</sup> Du reste, dans son avis du 14 novembre 1989, le Conseil d'Etat (Section de l'Intérieur) distingue très nettement le régime des associations culturelles de 1905 et les congrégations du titre III de 1901, ne laissant pas aux religieux menant vie commune le choix entre l'une ou l'autre structure juridique.

que de naturel, puisque la Commission avait pour mission de réfléchir sur les relations des *cultes* avec les Pouvoirs Publics.

Je retiendrai ensuite, au milieu de nombreuses propositions très techniques de réforme, une suggestion tout à fait intéressante : « une forme de reconnaissance particulière d'utilité publique pour les activités religieuses. » Trop souvent, et nous en avons des échos directs à la Fondation des Monastères, on nous oppose que le religieux, le cultuel ne sauraient être d'intérêt général, mais relèvent de la seule sphère privée. Je ne le crois pas. Certes, depuis 1905, le culte n'est plus<sup>3</sup> un service public. Cependant, il est bien d'utilité publique comme toute la sphère des activités religieuses. En effet, ce qui est religieux aide – par définition – à relier, donc à cimenter une société, en contribuant à l'éducation ou à la culture, par des activités caritatives ou de soins, et dans nos communautés monastiques par l'accueil de tous ceux qui se présentent. Il est bon que la Commission Machelon ait ainsi valorisé, ou plutôt simplement reconnu l'apport des activités religieuses à la société. Ce n'est que justice, et l'on peut espérer que cela se traduira dans les faits. Pour nous,

pour le monde des religieux stricto sensu, cela pourrait passer par la mise en place d'une nouvelle commission qui ferait le point sur la reconnaissance légale des congrégations et l'éventuel assouplissement de ce régime de droit.

Très indirectement enfin, le rapport conforte les choix de nos communautés religieuses. Ainsi le choix d'une protection sociale spécifique grâce à la CAVIMAC est réaffirmé, quitte à prévoir des forfaits supplémentaires facultatifs en matière de retraite afin de rendre celle-ci plus attractive. Egalement, le choix de cimetières privés par nombre de nos communautés monastiques n'est nullement remis en cause, puisque leur développement est même souhaité dans le cadre communal au profit de certaines religions, afin d'éviter la généralisation, toujours problématique d'ailleurs, des carrés confessionnels.

Bien d'autres mesures sont proposées mais qui, intéressant le droit des associations culturelles, n'ont pas à être reprises dans cette revue. Voilà, en tout cas, un rapport de qualité. Puissent nos gouvernants, malgré la fièvre électorale qui gagne, y trouver matière pour de justes réformes.

*P. Achille MESTRE*

---

<sup>3</sup> Sauf en Alsace-Moselle.

## II - ACTUALITE DE LA TVA A 5,5 %

### **La directive européenne n° 2006/18/CE du 14 février 2006**

---

L'Union Européenne ayant prolongé jusqu'en 2010 la possibilité d'appliquer le taux réduit de TVA (5,5 %) aux travaux et services à forte densité de main d'œuvre, le dispositif français concernant les travaux d'entretien et d'amélioration dans les locaux d'habitation se voit conforté.

### **L'instruction fiscale n° 202 du 8 décembre 2006**

---

Cette nouvelle instruction, disponible sur le site de la Fondation des Monastères (section intranet), intègre les dispositions récentes intervenues sur le taux de TVA applicable lors de travaux susceptibles de concourir à la production d'un immeuble neuf. Elle précise les conditions d'engagement de la responsabilité des opérateurs (client et prestataire), elle actualise et synthétise l'ensemble du dispositif sur la TVA à 5,5 %.

Telle qu'elle se présente, avec ses annexes très détaillées, elle se substitue à toute la documentation antérieure et devient le document de référence sur les conditions d'application du taux

réduit prévu par l'article 279-0 bis du Code Général des Impôts. Elle est donc de nature à éclairer la plupart des questions que se posent les communautés sur la TVA à 5,5 %.

Le décret 2006-1002 du 10 août 2006, publié au JO du 11 août 2006, intégré à l'instruction ci-dessus, avait déjà précisé les conditions dans lesquelles des travaux de rénovation portant sur les éléments de second œuvre sont constitutifs de la production d'un « immeuble neuf », et donc exclus du bénéfice de la TVA à taux réduit. Notre guide fiscal, page 64, doit donc être précisé sur ce point.

Le décret confirme que les 6 éléments de second œuvre à prendre en compte sont les suivants : planchers ne déterminant pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage, huisseries extérieures, cloisons intérieures, installations sanitaires et de plomberie, installation électrique, chauffage.

La proportion indiquée par le décret, pour l'appréciation de la remise à neuf est fixée aux **2/3**.

Ce qui veut dire que si tous les éléments de second oeuvre sont remis à neuf dans une proportion



supérieure ou égale aux 2/3 (66,66 %) pour chacun d'entre eux, on applique aux travaux le taux de 19,6 %.

A contrario, on en déduit que si la rénovation concerne 5 seulement de ces éléments, le taux réduit trouve à s'appliquer, et cela même s'il s'agit d'une rénovation à 100 % pour chacun d'entre eux. Et encore que si les 6 éléments sont concernés par les travaux, il suffit, pour bénéficier du taux réduit sur l'ensemble, que l'un d'eux soit conservé en l'état pour 1/3 au moins.

Cette règle fait qu'en cas de travaux très importants, il peut être opportun de procéder par tranches qu'il faudra cependant veiller à espacer de manière à ne pas voir réalisés des travaux de rénovation de l'ensemble des éléments de second oeuvre au cours d'une même période de 2 ans. L'instruction (au n° 182) indique que feront foi les dates de facturation.

Pour chiffrer la proportion diverses méthodes sont possibles, l'administration fiscale demandant de la justifier sur l'attestation obligatoirement remplie par le preneur des travaux (la communauté) et remise à chaque prestataire, avant la facturation. Pratiquement, on compare géné-

ralement le coût des travaux projetés (devis) à ce qu'aurait coûté la rénovation à 100 % de l'élément de second oeuvre (ou lot technique) considéré. Ces éléments sont bien entendus fournis par l'entreprise chargée des travaux.

Pour apprécier l'ampleur des travaux l'instruction vient de donner les précisions qui manquaient au décret. Le n° 169 indique : « ...un immeuble s'entend d'un bâtiment considéré isolément, à défaut de circonstances particulières tenant à la configuration des lieux impliquant une appréciation globale de plusieurs bâtiments ». En note, il est précisé par l'instruction, qui s'appuie sur un arrêt de la Cour de Cassation : « Bien que des bâtiments soient immatriculés au cadastre sous des numéros différents, la nature des travaux s'apprécie au regard de l'ensemble de ces bâtiments réputés former un seul immeuble dès lors qu'ils communiquent entre eux horizontalement et verticalement et disposent des mêmes issues sur la voie publique. Si des bâtiments sont situés sur plusieurs parcelles cadastrales et que les différentes parties d'un immeuble sont indissociables, il convient d'apprécier l'ensemble immobilier ».

En pratique, on en déduit qu'un monastère qui a plusieurs



bâtiments communicants, devrait être considéré comme un seul immeuble pour l'appréciation de l'ampleur des travaux. La réponse est évidemment différente si les travaux concernent un bâtiment isolé (maison de gardien ou hôtellerie séparée par exemple), et cela même si ce bâtiment est situé sur la même parcelle que le reste du monastère.

### **De nouveaux modèles d'attestation**

---

L'administration fiscale a produit deux modèles d'attestation\* (qui ont un caractère « impératif » selon l'instruction) accompagnés de notices explicatives, correspondant à deux situations :

- travaux n'affectant ni le gros œuvre ni plus de 5 des éléments du second œuvre : attestation simplifiée
- autres travaux : attestation normale.

Il y est bien rappelé que le preneur est solidairement responsable du paiement du complément de taxe éventuellement dû, en cas d'inexactitude de l'attestation résultant de son fait, et qu'une copie doit en être conservée jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux.

*MT*

---

\*voir le site : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique documentation

### III - QUESTIONS – REPONSES

*1) Nous allons changer la chaudière du monastère qui est à mazout pour une chaudière à bois. Quel sera le taux de TVA applicable ?*

Il faut revenir au principe de l'instruction fiscale, qui classe les monastères dans les « établissements dont l'activité d'hébergement est l'accessoire d'une autre activité », soumis par principe au taux de TVA à 19,6 %, mais autorise le taux réduit pour les travaux sur les locaux affectés à l'hébergement et à l'usage des personnes hébergées (moines et hôtes). Pour la facturation, il reste à définir dans quelle proportion la chaudière desservira les locaux d'habitation (TVA 5,5 %), et dans quelle proportion elle desservira les autres locaux exclus de la TVA à 5,5 % (chapelle et locaux de travail).

*2) Nous allons effectuer des travaux sur notre réseau informatique et refaire le câblage téléphonique. Quel sera le taux de TVA applicable ?*

Comme la précédente, l'instruction du 8 décembre 2006 n'évoque que le cas du câblage électrique (n° 111) ou celui mis en place pour la télévision (n° 112), en les soumettant au taux réduit. Par analogie on peut

soutenir qu'il en va de même pour les travaux que vous envisagez. Mais attention ! Il n'en va ainsi que si ces locaux concernent des locaux d'habitation. Pour les travaux dans les bureaux ou ateliers – ce qui sera, le plus fréquemment, le cas – le taux normal de TVA trouvera bien sûr application.

*3) Je suis membre d'une association qui, étant d'intérêt général, peut délivrer des reçus fiscaux. Est-elle tenue d'avoir un commissaire aux comptes ?*

Selon l'art. 7 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005, portant simplification du régime des libéralités, seules doivent faire certifier leurs comptes annuels les associations qui reçoivent, en une année, plus de 153 000 € de dons (voir également décret du 21 mars 2006).

*4) Ma fille est entrée fort jeune dans une communauté sur laquelle je m'interroge ; j'éprouve même quelques inquiétudes, car je peux trop rarement communiquer avec ma fille ou la rencontrer ; et puis j'ai l'impression que nos échanges, téléphoniques ou épistolaires, ne sont pas vraiment libres. Je souhaiterais y voir plus clair. A qui pourrais-je m'adresser ?*

Le plus naturel est d'abord de vous ouvrir très librement de vos réserves à la Supérieure de la communauté. Si sa réponse ne vous satisfait pas, vous pourrez vous adresser au Vicaire épiscopal de la vie consacrée chargé, pour le compte de l'évêque diocésain, de suivre les instituts religieux ou les communautés nouvelles. Il vous apportera certainement bien des éclaircissements.

Si vos doutes et inquiétudes persistaient, et que vos propres difficultés relationnelles avec cette communauté demeuraient, vous pourriez vous adresser à une instance mise en place en 2001 par la Conférence des évêques de France : le Service Accueil-Médiation pour la vie religieuse et communautaire (écrire au P. Jean Quris, 106 rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07). [Pour une brève présentation de ce Service, voir cette revue n°128 p. 32]

*5) Un religieux qui reçoit un indult d'exclaustration est-il toujours couvert par la Mutuelle Saint Martin, assurance à laquelle avait souscrit son institut ?*

Normalement, un exclaustre, s'il est toujours en âge d'activité, doit gagner sa vie et bénéficie donc d'un système propre de protection sociale. Cependant,

pour des raisons particulières entendues avec son institut, celui-ci peut continuer à prendre en charge la Cavimac de l'intéressé et à lui assurer éventuellement la protection complémentaire de la M.S.M.

*6) Récemment, à notre magasin monastique, un monsieur est venu gentiment nous informer que nous devrions indiquer le prix des articles vendus au kg ou au litre. Est-ce exact ?*

Au plan juridique, la réponse est certainement positive. Elle découle de l'arrêté du Ministre de l'Economie en date du 16 novembre 1999 selon lequel les produits préemballés, exposés pour la vente au détail à emporter, sont soumis à des obligations de publicité des prix. Selon les cas, sur ces produits doivent être mentionnés, outre leur prix de vente à l'unité, le prix de vente au kilogramme ou au litre. Cependant chaque produit n'a pas besoin d'être étiqueté : un seul écriteau, figurant à proximité des produits concernés suffit. L'arrêté comporte en annexe la liste des produits visés qui comprend notamment différents produits alimentaires tels les fromages ou les confitures, et les produits d'hygiène pour le bain ou la douche.

Le défaut d'information du prix est puni des peines d'amende prévues pour les contraventions de cinquième classe, soit 1500 € par infraction constatée. Les peines contraventionnelles étant cumulatives, il y aura autant d'amendes que de contraventions.

*7) Un groupement ayant un objet purement religieux pourrait-il être reconnu d'utilité publique ?*

Non, selon la jurisprudence constante du Conseil d'Etat, un groupement ayant un objet exclusivement religieux ne saurait être reconnu d'utilité publique (C.E., 25 juillet 1971, confirmé le 2 décembre 1975). Ainsi l'Association auxiliaire de la vie cartusienne s'est vue refuser cette reconnaissance, car son but et son activité ne se détachent pas suffisamment de ceux d'une congrégation (C.E., 22 mai 1979).

*8) Notre communauté recourt parfois à des conférenciers extérieurs, notamment pour la formation des jeunes profès. Comment convient-il de les rémunérer ?*

Si le conférencier est un religieux, vous pouvez parfaitement

utiliser la technique de la valeur d'entretien en lui remettant un chèque à l'ordre de sa communauté.

Si le conférencier est un laïc, vous devez en principe opter pour le salariat, en lui versant un salaire, quel que soit le nombre d'heures effectuées. En effet, cet enseignant doit être considéré comme un formateur occasionnel<sup>4</sup> au sens du droit du travail dans la mesure où il n'a pas le choix de son auditoire, de ses horaires, de la matière traitée ; en conséquence il est dans un rapport de subordination tout à fait caractéristique du salariat. Pour la mise en œuvre de ce principe, il est conseillé de prendre contact avec votre Centre URSSAF.

Exceptionnellement, si le conférencier, libre notamment de fixer ses émoluments et de choisir la matière de ses enseignements, émettait une note d'honoraires, il devrait lui-même être immatriculé à l'URSSAF comme travailleur indépendant<sup>5</sup>, et déclarerait fiscalement ses honoraires en bénéfices non commerciaux bien sûr.

*P. Achille MESTRE*

<sup>4</sup> A ne pas confondre avec le collaborateur occasionnel ou le vacataire du service public, puisqu'il s'agit, dans la question posée, d'une formation au sein d'une entreprise privée ou assimilée.

<sup>5</sup> Même si de telles activités étaient, pour lui, accessoires.

# VIE DE LA FONDATION

---

## 1 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2006 A CORMONTREUIL



Le Conseil d'Administration de rentrée s'est donc tenu cette année chez les Sœurs Clarisses de Cormontreuil. Une « petite » expédition, comparée à celle de l'année dernière, qui nous avait transportés jusqu'au Finistère. Si bien que la plupart des participants sont arrivés le matin même. Une fois accueillis par Mère Abbessé et par Sœur Marie-Bénédicte et installés dans l'hôtellerie, ceux qui étaient là dès le vendredi soir ont eu la chance après le dîner, de visionner les images rapportées par Mère Myriam, notre Présidente, de son beau et long voyage en Océan Indien. Une bouffée d'exotisme à deux pas de la cathédrale de Reims, mais surtout une séance riche d'enseignements : les com-

munautés visitées, de Madagascar, Maurice, La Réunion, que la Fondation connaissait « sur dossier » ont ainsi pris un vrai visage.

Le lendemain la messe, dont l'horaire avait été déplacé pour s'adapter aux horaires du Conseil a réuni, dans une célébration tout particulièrement chargée d'émotion, les administrateurs et membres du Secrétariat de la Fondation, la communauté, et des fidèles participants venus ce jour-là spécialement nombreux. En effet, à l'issue de l'Eucharistie, cinq membres de la communauté la quittaient pour s'installer à Roôcourt la Côte en Haute-Marne, opérant en ce lieu le redémarrage d'une fondation. Emotion et grande espérance



mêlées accompagnaient cet au-revoir dont nous avons été les témoins.

Notre séance de travail a débuté juste après, et Mère Marie-Cécile nous a fait l'honneur d'y assister. La matinée a été consacrée aux délibérations sur l'acceptation des legs et à l'examen des dossiers de secours. A midi, un repas festif a suivi un apéritif (au champagne bien sûr !). Pour le café chacun aura apprécié la rencontre avec la communauté, dans ses locaux

ouverts sur la campagne d'un côté, et de l'autre, surplombant la ville de Reims et sa cathédrale au loin.

L'après-midi consacrée à l'étude des budgets s'est terminée vers 17 heures, un peu trop tard pour envisager des excursions dans Reims. Il faudra revenir. Nous savons pouvoir compter sur un bel accueil chez les sœurs de Cormontreuil, à qui nous redisons un grand merci.

*MT.*



## **RESOLUTIONS DU CA DU 14 OCTOBRE A CORMONTREUIL**

---

### Première résolution

Le Conseil, après avoir pris connaissance du procès verbal du 18 avril 2006 en approuve les termes à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Deuxième résolution

Le Conseil approuve le budget prévisionnel pour l'année 2007 établi par Monsieur Ancely, expert-comptable de la Fondation.

### Troisième résolution

Le Conseil décide du lieu et de la date des prochains Conseils d'Administration. Ils auront lieu le 15 mai 2007 au siège de la Fondation à Paris et le 20 octobre 2007 à l'Abbaye de Cîteaux.

Les réunions de bureau auront lieu les 23 janvier 2007 et 17 juillet 2007 au siège.

## **2 - LE 14 NOVEMBRE 2006 AU CENTRE SEVRES**

« Les supports juridiques des activités lucratives des monastères »

A cette journée préparée de longue date par Monastic et la Fondation des Monastères, 114 personnes ont participé, 69 communautés y étant représentées.

Afin de viser le plus juste possible, la rencontre avait été précédée d'une enquête sur les supports actuellement utilisés par les communautés. Les aspects canoniques de la gestion temporelle des biens dans les monastères ont d'abord été clairement exposés par le Père Achille Mestre. Citons en particulier les points suivants : pauvreté individuelle et pauvreté collective, l'invitation au partage et la diversité des réponses, structures économiques et incidence sur le vœu de pauvreté, l'interdiction du négoce et sa levée, les biens temporels de l'Eglise. L'assemblée était ensuite prête à redécouvrir, guidés par Maître Delsol, les divers supports juridiques possibles pour les activités économiques des monastères, et les critères de choix. Lors de chaque intervention, un fructueux échange a pu avoir lieu avec la salle.

Un retour sur ces importantes et difficiles questions pourra être fait par chacun, lors de la publication prochaine de ces deux communications.

### **3 – LES PUBLICATIONS**

#### **Le nouveau guide sur la reconnaissance légale des congrégations**

Une troisième édition du Guide vient d'être publiée. Nous l'avons adressée en deux exemplaires aux Supérieurs des communautés monastiques.

Si d'autres communautés religieuses étaient intéressées, merci de nous le signaler : nous serions heureux de leur en assurer l'envoi.

#### **Report de la publication du texte sur les libéralités**

Le décret, annoncé depuis l'ordonnance du 28 juillet 2005, qui doit préciser les conditions dans lesquelles les libéralités, désormais librement acceptées par les organismes bénéficiaires (congrégations légalement reconnues et Fondation des Monastères notamment), sont cependant soumises au droit d'opposition de l'autorité administrative, n'est toujours pas paru.

La publication de notre « guide pratique » est donc retardée d'autant.

#### **Retour au Père de Marine Estrangin**

Le 5 décembre 2006, est décédée des suites d'une longue et douloureuse maladie, Marine Estrangin, épouse de Cyrille, fils de François et Brigitte Estrangin.

Chacun se souvient des années où Brigitte a assumé avec un très grand dévouement les fonctions de Secrétaire générale à la Fondation, s'appliquant en particulier à développer les liens avec les communautés, tandis que François assurait de son côté la parution de la revue « Les Amis des Monastères ».

Qu'ils trouvent ici l'expression de la profonde sympathie de tous les amis des monastères et de la Fondation qui sont aussi les leurs, ainsi que l'assurance de leurs prières pour Marine, son mari, et leurs cinq enfants.



# RECENSIONS

---

## *Sagesse des monastères.*

### *La Règle de saint Benoît pour la vie de tous les jours*

Patrick BARRY, Richard YEO et Kathleen NORRIS

160 pages, Salvator 2006, 16 €.

Ce livre est destiné à ceux qui désirent découvrir la spiritualité bénédictine, car de brefs articles en présentent les principaux outils. Les auteurs appartiennent essentiellement au monde bénédictin anglo-saxon. Ensuite le lecteur trouvera à sa disposition le texte de la Règle de saint Benoît qui nous est annoncée dans la traduction donnée par l'Abbaye de Solesmes en 1988 (avec laquelle elle est loin de toujours coïncider...).

## *Les Pères de l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui*

Christian BADILITA et Charles KANNENGIESSER (éd.)

342 pages, Beauchesne 2006.

Le christianisme doit beaucoup aux Pères de l'Eglise. Dans un récent colloque le New Europe College a voulu faire le point sur cette dette dont le XX<sup>e</sup> siècle a particulièrement pris conscience : les travaux de Balthasar, de Lubac, Daniélou et bien d'autres y ont contribué ; les publications de Sources chrétiennes en témoignent. Dans le présent ouvrage, sont rassemblées les nombreuses contributions très pointues à ce colloque qui interpelle les Pères à la lumière des développements théologiques contemporains. Voilà, pour nos monastères, un ouvrage de fond qui enrichira avec profit le rayon patristique.

## *Vous êtes une bénédiction*

Anselm GRÜN

160 pages, Salvator 2006, 11 €.

« La psychologie nous apprend que les mots ont un pouvoir. La bénédiction agit autant que peut nuire la malédiction... (Dans la bénédiction), il ne s'agit pas de magie mais de l'expression de la foi en la guérison apportée par la Parole de Dieu. » Tel est bien le propos de ce petit livre qui, s'appuyant sur les conceptions bibliques, nous invite à marquer la vie quotidienne de la bénédiction. Des formules et des gestes simples mais adaptés nous sont proposés.

***La Mère de Dieu. Joyau terrestre, icône de l'humanité nouvelle***

Michel QUENOT

*172 pages, Ed. Saint Augustin 2006, 30 €.*

L'auteur, prêtre orthodoxe, est un fin connaisseur de l'icône, image liturgique laissant pressentir le mystère des textes sacrés. Dans ce nouvel ouvrage, il nous présente de nombreuses représentations de la Vierge Marie, inscrites dans un commentaire toujours approprié puisant aux sources hymniques et patristiques d'Orient. Un bel ouvrage. Un beau cadeau à faire.

***La Règle du Carmel. Structure et esprit.***

***Parole de vie pour aujourd'hui***

Dominique STERCKX

*456 pages, Ed. du Carmel 2006, 20 €.*

Cet ouvrage s'adresse à toute personne goûtant l'esprit du Carmel ou désirant en vivre. Il est introduit par le texte bref de la Règle, approuvée en 1247 par Innocent IV et initialement destinée à des ermites vivant dans un vallon du Mont Carmel. L'auteur, ancien Provincial, effectue un patient travail de relecture fondé sur des études bibliques, historiques et littéraires. « Il est vivant le Seigneur devant lequel je me tiens » : cette profession de foi du prophète Elie résonne encore dans l'Ordre du Carmel et chez tous ceux qui y trouvent inspiration. Aussi, après un commentaire suivi de chaque chapitre de la Règle, le lecteur appréciera de trouver des orientations très actuelles de vie qui s'appuient sur de grands témoins de la spiritualité carmélitaine.

***Saint Dominique, Le visage d'un cœur***

Sœur Dominique RACINET

*144 pages, Ed. saint Augustin 2006, 19 €.*

Ce n'est pas une biographie, mais le récit d'une expérience spirituelle. L'auteur relit les premiers textes du XIII<sup>e</sup> siècle, souvent hagiographiques, concernant le saint, puisque lui-même n'a rien écrit. Le mouvement est trinitaire : grâce à la miséricorde du Fils, saint Dominique remonte à l'amour du Père que le souffle de l'Esprit Saint aide à partager par amitié avec tous les hommes. Laissons-nous guider par ce cheminement sans failles qu'un Fra Angelico a su si bien représenter en nous invitant à scruter la Parole dans le silence ou à méditer la Passion.

***Mar Moussa. Un monastère, un homme, un désert***

Guyonne de MONTJOU

234 pages, Albin Michel 2006, 17 €.

L'auteur a recueilli les confidences d'un homme hors du commun, tombé amoureux de Mar Moussa, ancien monastère fortifié et désaffecté au cœur de la Syrie. Cet homme, ce prêtre non conformiste, a quitté la Compagnie de Jésus pour inscrire une vie monastique au toucher de l'Islam. C'est bien là, dans ce désert, que le P. Dall'Oglio a posé un lieu de dialogue islamo-chrétien. Un dialogue qui respecte l'Islam dans la foulée d'un Charles de Foucauld ou de Louis Massignon car, écrivait ce dernier, « l'Islam est une religion qui connaît déjà l'activité de l'Esprit ». Il faut et il suffit donc d'aller à la recherche de la vérité de l'autre. L'ouvrage, écrit à deux voix, se lit très facilement grâce au rythme permis par des chapitres courts et un style alerte. On le sent, G. de Montjou a été captivée par le charme de Mar Moussa et désire nous le faire partager.

A.M.

***Homosexualités masculines et morale chrétienne***

Xavier THEVENOT

326 pages, Cerf 2006, 25 €.

En 1980, le P. Thévenot soutenait une thèse de théologie morale très remarquée sur une question sensible qu'il a su traiter avec beaucoup de pertinence après de minutieuses enquêtes. Publié quelques années plus tard, l'ouvrage était rapidement épuisé. On sait donc gré aux Ed. du Cerf d'en avoir effectué une réédition qui n'a décidemment pas vieilli. Ce travail monumental éclaire notamment tous ceux qui, en pastorale, sont confrontés au problème de l'homosexualité en leur fournissant de très utiles conseils. L'œuvre permet, plus largement, de porter un autre regard sur les homosexuels grâce à une mise en perspective qui emprunte tant à la Révélation qu'à des considérations éthiques.

### *Le meurtre de la parole ou l'épreuve du dialogue*

Maurice BELLET

158 pages, Bayard 2006, 13 €.

Les acteurs du dialogue inter-religieux trouveront du grain à moudre dans ce petit ouvrage. Son auteur souligne la nécessité de dépasser, dans tout dialogue digne de ce nom, deux écueils : la dilution des points de vue qui est confusion et rabaissement, ou la violence inévitable de convictions qui peuvent s'affronter à mort. A cet effet, l'auteur rappelle d'abord l'importance du silence dans l'écoute à l'instar même du Fils qui a témoigné de son amour en renonçant à sa propre Parole. Puis il faut avancer dans le don d'une parole offerte en échange de l'autre, quitte parfois à oser une parole tranchante pour rendre témoignage à la vérité. L'auteur, en tout cas, a parfaitement raison : tout dialogue suppose un travail intérieur.

A.M.

### *La Bible sans avoir peur*

Collectif sous la dir. de Jean-François BOUTHORS

322 pages, Lethielleux 2005, 23 €.

Si la Bible vous résiste, n'hésitez pas à lire cet ouvrage. Quelque douze auteurs vous aideront à dépasser vos réticences en vous invitant, chacun selon sa compétence théologique, historique, exégétique, psychanalytique ou pastorale, à vous confronter personnellement avec la Parole de Dieu qui vous poussera au-delà de vous-même. Les conseils donnés sont fort pratiques, utiles pour les personnes comme pour les groupes en quête de lectio divina. L'ouvrage ne fait pas double emploi avec les introductions à la Bible qu'il complète avec bonheur en faisant sauter certains verrous.

### *La logique de l'espérance.*

#### *Une approche anthropologique de la foi chrétienne*

Bernard PERRET

210 pages, Presses de la Renaissance 2006, 16 €.

Le sens d'une vie apparaît à travers une chaîne d'événements souvent imprévisibles. L'avenir est producteur de sens et fait tout apparaître sous une lumière nouvelle : « nous sommes en attente du moment de vérité

qui lèvera toutes les ambiguïtés du temps présent » (p. 203). L'auteur, qui n'est pas théologien mais ingénieur et économiste, assied délibérément ses convictions sur le mystère chrétien, sur la Résurrection de Jésus origine de notre foi et trame de l'histoire.

### *Le grand silence*

Un film de Philip GRÖNING

*Durée : 162 min. Sortie le 20 décembre 2006.*

Le monastère de la Grande-Chartreuse, haut rempart réputé infranchissable, a ouvert ses portes au cinéaste allemand Philip Gröning semblant ainsi briser la solitude inviolée depuis des siècles. Pour nous offrir ce documentaire, le réalisateur a vécu près de six mois le rythme de la vie cartusienne, sans équipe ni artifice, à la rencontre de l'étonnante fascination exercée par cet espace de clôture tant intérieure qu'extérieure. Un grand défi, sans doute, car il est destiné au grand public et la sensibilité de l'artiste se donne à voir et à entendre.

Ni musique, si ce n'est la psalmodie grégorienne suivie sur de majestueux antiphonaires dans une saisissante pénombre, ni « bruit » si ce n'est celui des pages tournées, des pas sur le parquet vieilli, du chariot ou des portes grinçantes, celui de la scie coupant le bois de chauffe ou le ruissellement de la pluie.

Les saisons vont et viennent, valse tourbillonnante de neige ou feuilles voltigeantes sur fond de ciel blanc, gris, bleu, orageux ou étoilé. Le temps s'écoule et pourtant l'instant est là, à vivre comme une espérance à saisir, rythmé sans précipitation, comme le temps de Dieu, cadencé par le son de la cloche, « illuminé » par cette petite lumière rouge infime dans le noir et qui devient présence au cœur du monde.

Un florilège non pas d'événements mais de scènes récurrentes sous la lourde bure de laine usagée, rapiécée, mains ouvrières, mains priantes, corps pliés sous l'effort, corps à genoux, corps prosternés humbles devant leur Dieu, visages rayonnants, intérieurs, transfigurés.

« Tu m'as séduit et je me suis laissé séduire », voilà l'une des phrases de l'Écriture apparaissant souvent à l'écran. A mille lieues de notre monde affairé, étourdi, s'enivrant de multiples richesses inutiles, goûtons et savourons ce voyage d'un artiste, même si la longueur du métrage pourrait lui être reprochée, mais l'action est toute intérieure et se joue au cœur du spectateur.

# ANNONCES

**1** Le Monastère Sainte-Claire du Val d'Ajol propose :

- Un harmonium ROTHINGER électrifié - possibilité de pédales très beau son.
- Un monte escalier en bon état robuste longueur de l'escalier droit : 5,47m.
- Stalles en chêne coffre : 3 groupes de 5 stalles, 1 groupe de 3 stalles, 3 stalles individuelles.
- Stalles individuelles (autre modèle) : 20
- Stalles offrant la possibilité d'être placées face à l'autel ou de chœur en chœur : 3 groupes de 3 stalles, 2 groupes de 2 stalles.

Contacteur Sr Marie Emmanuel

*Tél. / Fax : 03 29 30 67 14*

**2** Petite communauté en fondation recherche :

- cloche pour la chapelle.
- encensoir.
- mobilier de sacristie et linges d'autel.
- livres pour la bibliothèque.
- radiateurs en fonte.
- du matériel agricole (en particulier pour l'élevage des chèvres et la fromagerie).

Contacteur : Sr Marie

Communauté des Anawim

Falgayroles Hautes

12200 MONTEILS

*Tél. / Fax : 05 65 65 72 24*

*c.anawim@laposte.net*

**3** L'Association diocésaine de Saint-Die propose la vente, prioritairement à une famille religieuse, des bâtiments laissés innocupés par les Sœur Bernadettes de Thaon, 1, rue de Lorraine à Thaon, dans les Vosges.

La construction, réalisée en 1938/39, a ces dernières années fonctionné comme maison d'accueil pour personnes individuelles ou groupes.

Sa surface développée est de 2930 m<sup>2</sup> environ (sur 3 étages).

Sa surface au sol est de 1153 m<sup>2</sup> environ.

Sa situation au centre-ville voisine de l'église, proche de 2 parkings et d'axes routiers menant à la N17 vers Epinal et Nancy, est avantageuse.

Pour tout renseignement, contacter Michel Petitdemange, Econome diocésain.

7 rue de la Préfecture 88000 EPINAL

*Tél. : 03 29 82 21 63*

**4** Dame retraitée souhaite trouver emploi auprès de religieux âgés (dame de compagnie) ou de communauté religieuse (accueil, hôtellerie, jardinage). Etudie toutes propositions.

*Tél. : 01 34 12 03 88*

**« A Noël, l'Éternel est entré dans le temps,  
comblant le fossé entre le fini et l'infini,  
entre le visible et l'invisible »**

*Benoît XVI*



**A LA LUMIERE DE NOEL,  
LA FONDATION DES MONASTERES  
VOUS SOUHAITE UNE SAINTE ET JOYEUSE ANNEE 2007**

# Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle  
« **Les Amis des Monastères** »

## Tarifs 2007

Ordinaire : **18 €**

Soutien : **30 €**

Le numéro : **5 €**

- Je désire un numéro spécimen gratuit,  
 Je souhaite m'abonner à la revue « Les Amis des Monastères »,  
 Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 18 €,  
 Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,  
 Je demande l'abonnement gratuit  
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse . . . . .

. . . . .

Nom . . . . .Prénom . . . . .

Adresse . . . . .

. . . . .

Code postal      Ville . . . . .

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

**La Fondation des Monastères**  
**83/85, rue Dutot**  
**75015 PARIS**

Conformément à la loi informatique et libertés,  
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification  
aux informations vous concernant.







*Chapelle du Monastère Sainte Claire Cormontreuil  
œuvre de Mr Christolhomme Grenoble*

*Eclatement d'oranges et de jaunes  
Disposés en forme de grappe,  
Ce vitrail veut nous entraîner dans la joie de Dieu.*

*Au soleil levant,  
Dès le printemps,  
Il irradie de mille feux roses,  
Promesse de la Jérusalem nouvelle  
Décrite dans l'Apocalypse  
Ce vitrail ignore la tristesse*

*« Plus de pleurs  
plus de mort  
plus de souffrance »  
(Ap 21,4)*

*Il annonce la disparition du monde ancien, l'avènement  
futur de la Béatitude éternelle, de la Joie en plénitude,  
du bonheur d'habiter pour toujours avec Dieu.  
Au pays des vendanges, cette grappe irradiée de gloire  
proclame la Parole de Jésus :*

*« Je suis la vraie vigne :  
celui qui demeure en moi et en qui je demeure,  
celui-là produire du fruit en abondance » (Jn15,1-5)*